**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022 A 19H00**

**Présents** :Mr Demarest H - Mr Legrain H. - Mr Tenot F. - Mme Patin R. - Mme Liénard I. –Mme Goudeaux V-.. – Mr Facheaux P.- Mr Bibaut F.-.Mr Eeckhout V.

**Absente ayant donné pouvoir** : Mme Blondeaux A.

**Absent excusé :** Mr Sendron J-M

**Absent** :

**Secrétaire**: Mme Patin R.

**AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte d’Administration 2021 statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2021 considérant que le C.A 2020 fait apparaître :

**Un résultat de Clôture ANNEE 2021** :

- Un excédent de Fonctionnement cumulé de : 314 339.40 €

- Un déficit d’Investissement cumulé de : 21 091.57 €

TOTAL : 335 430.97 €

Le déficit d’investissement est de : 21 091.57 €

Les restes à réaliser en dépenses sont de : 41 619.58 €

Soit un besoin de financement de : 20 528.01 €

.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Après avoir entendu le Compte d’Administration 2021 considérant les opérations régulières et justifiées, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal pour l’exercice 2021 est certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de leur part.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal , Après avoir examiné le Budget Primitif 2022 qui apparaît comme suit :

FONCTIONNEMENT Dépenses 531 242.39 €

FONCTIONNEMENT Recettes 531 242.39 €

INVESTISSEMENT Dépenses 175 154.90 €

INVESTISSEMENT Recettes 175 154.90 €

**TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2022**

L’assemblée, après en avoir délibéré a décidé de ne pas augmenter les taux.

TAXE FONCIER BATI : 46.78%

TAXE FONCIER NON BATI : 31.74%

**DELIBERATION ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG02**

**Le Maire rappelle à l’assemblée :**

Que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Maire*.*

La collectivité rémunérera le service missions temporaires.

**Le Conseil après en avoir délibéré décide :**

\* d’autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions avec le CDG pour la mise à disposition du personnel

\* décide d’inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

**CONTRAT ANNUEL DE TONTE PAR ADERMAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l’entretien des espaces verts par la tonte de la pelouse du Village à savoir :

L’établissement **ADERMAS de MOY-DE-L’AISNE** a été retenu pour l’année 2022 pour la somme de 4 466.00€.

**NOMINATION D’UN REPRESENTANT UNC FLAVY-LE-MARTEL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la dissolution de l’UNC d’Annois et explique la nécessité de nominer un représentant d’Annois auprès de l’UNC de Flavy-le-Martel.

Il a été décidé la nomination de Monsieur Jean-Marie Sendron.

**ARMOIRE DE RANGEMENT ASSOCIATION ATELIER DES GUERNOULES**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d’acquérir une armoire de rangement afin que l’association « ATELIER DES GUERNOULES » puisse stocker son matériel en toute sécurité pour la somme de 595.94€ TTc.

**DEVIS MEUBLES DE RANGEMENT MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d’acquérir des meubles de rangement pour la Mairie.

Le devis de la SAS JPG est retenu pour la somme de 2 816.34€ TTC

**TRAVAUX DE FINITION MONTAGE DE CUISINE LOGEMENT LOCATIF 6 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de finition des différentes pièces du logement locatif 6 rue de la Mairie 02480 Annois sont à prévoir ainsi que le montage d’une cuisine. Revêtements de sol, aménagement des armoires, montage de la cuisine et toutes finitions pour la somme de 7337.47€.

**ACHAT CUISINE LOGEMENT LOCATIF 6 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l’aménagement d’une cuisine au logement locatif 6 rue de laMairie serait judicieux afin d’éviter les détériorations lors des arrivées et départs des locataires. Le devis retenu

BRICO DEPOT pour la somme de 1274.90€.TTC

**ACHAT PARCELLE ZE58 AUTORISATION DE DONNER TOUS POUVOIRS DE SIGNATURE DE TOUT ACTE AU MAIRE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet photovoltaïque, l’achat de la parcelle est en cours pour une montant de 750€ net vendeur.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui autoriser tous pouvoirs de signature de tous actes liés à l’achat de la parcelle ZE58.

**COMPLEMENT DE TRAVAUX SARL SA RENO MA TRAVAUX LOGEMENT 6 RUE DE LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux complémentaires ont dû être réalisés au logement locatif 6 rue de la Mairie 02480 Annois au niveau de la plomberie pour la somme de 289.33€TTC.